

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10682**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Arts, Lettres et Langues Mention : Arts Plastiques – Arts Appliqués

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

132 Arts plastiques, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conduite et développement d'une démarche personnelle de création artistique
- Création artistique (illustration, édition, design graphique, d'objet, d'espace) au sein de structures professionnelles
- Conception et gestion d'un projet dans le domaine des Arts Appliqués, design graphique, d'objet, d'espace
- Communication écrite et orale d'une démarche de création artistique ou un projet en arts appliqués
- Transmission des savoir-faire dans le domaine de la création artistique : dessin, représentation, peinture, infographie, photographie, vidéo, création numérique dans le contexte d'institutions publiques ou de structure associatives.
- Conseil artistique dans le cadre d'institution culturelles ou artistiques s'appuyant sur une culture artistique diversifiée (Histoire de l'art, l'Esthétique, Sciences de l'art, etc.) et une maîtrise des outils théoriques et les méthodes de réflexion propres au domaine de l'art
- Possession des bases des techniques des Arts plastiques et des Arts appliqués (modes de représentation, infographie, graphisme, maquette, édition, process et matériaux)
- Connaissance des méthodologies d'analyse critique des Arts plastiques et des Arts appliqués (histoire de l'art, esthétique, théorie de l'art, sociologie de l'art, etc.).
- Connaissance des moyens d'exploitation des différentes ressources documentaires écrites, visuelles ou numériques
- Aptitude à développer une pensée et une méthodologie scientifique autour de savoir universitaires : initiation à la recherche dans le domaine des Arts plastiques, des Arts appliqués et des Sciences de l'art.
- Aptitude à mettre en œuvre une démarche artistique personnelle ou un projet personnel en Arts appliqués
- Aptitude à la compréhension des phases de conception et à l'évaluation d'un projet en Arts appliqués ou d'une démarche de création en Arts plastiques
- Capacité d'argumenter et communiquer des réalisations ou des projets artistiques.
- Aptitude à transmettre des savoir-faire dans le cadre d'activités pédagogiques ou d'animation
- Connaissance par une expérience de terrain (stages) des structures professionnelles des Arts appliqués ou des institutions culturelles et artistiques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Métiers de la fonction publique (sur concours), notamment dans les domaines de l'enseignement et de la culture
  - Ateliers artistiques
  - Structures associatives développant des activités socio-culturelles ou socio-éducatives
  - Sociétés de conseil spécialisé ou de promotion artistique
  - Montage d'expositions
  - Communication culturelle et artistique
  - Création artistique
  - Bureaux de création et bureaux d'études (communication, publicité, design)
  - Cabinets d'études dans les secteurs des arts appliqués, arts visuels et numériques, design expérimental ou appliqué, de l'architecture, du spectacle ou de l'environnement, etc.,
  - Enseignement des Arts plastiques ou des Arts appliqués dans les établissements d'enseignement privé
- En fonction du parcours qu'il aura suivi, le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :
- Métiers de la création : création artistique, création numérique, photographie, création mode et accessoires, design d'objet, design d'espace, etc.
  - Métiers de la communication graphique, culturelle ou publicitaire, infographie, etc.
  - Métiers de l'ingénierie artistique et culturelle : scénographie d'exposition, organisation d'événements artistiques, animation culturelle, etc.
  - Création et/ou animation d'ateliers pour enfants ou adultes
  - Métiers de l'enseignement : professeur d'Arts plastiques, professeur d'Arts appliqués, professeur des écoles (après poursuite d'études).

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

B1101 : Création en arts plastiques

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

B1805 : Stylisme

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :****Pré-requis : baccalauréat ou équivalent pour l'accès en première année (L1).**

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Les entrées au niveau L2 ou L3 sont possibles pour les titulaires d'un BTS dans un domaine artistique, d'un DNAP ou autre diplôme du domaine artistique sur avis de la commission pédagogique.

La certification propose deux parcours dont certains enseignements sont mutualisés :

Un parcours Arts plastiques

Un parcours Arts appliqués

Chaque parcours comporte 23 UE pour un total de 120 ECTS (30 ECTS par semestre)

Plusieurs types d'enseignements sont dispensés tout au long des trois années (L1, L2, L3)

- des enseignements pratiques fondamentaux en ateliers : Dessin-représentation, Peinture, Pratique artistique en Arts plastiques, Projet en Arts appliqués,
- des enseignements théoriques fondamentaux : Histoire de l'art, Philosophie de l'art, Esthétique, Analyse des arts, Sociologie de l'art, Théorie de l'art, etc.
- des enseignements centrés sur la pratique artistique de l'étudiant en Atelier séminaire : présentation, analyse, argumentation de la pratique artistique personnelle (en Arts plastiques ou en Arts appliqués)
- des enseignements optionnels de spécialisation : Photo, Vidéo, Création numérique, Connaissance du monde de l'art pour le parcours Arts plastiques ; Création graphique, Edition, Maquette, Espace, Cadre de vie, Projet textile pour le parcours Arts appliqués
- des enseignements de Langues vivantes
- des UE d'accompagnement de projet et de compétences transversales
- des stages tutorés en L3 dans les deux parcours Arts plastiques et Arts appliqués

**Modalités d'évaluation :**

Le contrôle des connaissances suit le régime du contrôle continu.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 portant création du diplôme national de Licence, publié au JO du 30/04/2002.

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://w3.artsplastiques-artsappliques.univ-tlse2.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Toulouse 2 le Mirail / UFR d'Histoire, Arts et Archéologie / Département Arts plastiques Arts appliqués  
5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

**Historique de la certification :**